

Strasbourg, le 8 juin 2026

CDNET(2026)R1

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES NOUVELLES ET ÉMERGENTES (CDNET)

1ère réunion

Palais, Strasbourg

15 – 17 avril 2026

RAPPORT DE RÉUNION

www.coe.int/cdnet

I. Introduction

1. Le Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (ci-après dénommé « le CDNET » ou « le Comité ») a tenu sa 1^{re} réunion plénière à Strasbourg, du 15 au 17 avril 2026, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres.

II. Liste des points examinés lors de la réunion et décisions prises par le CDNET

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

2. Le Comité a accueilli l'allocution prononcée par Gianluca ESPOSITO, Directeur général des droits humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe. Il a réaffirmé que l'intelligence artificielle et ses implications pour les droits humains, la démocratie et l'État de droit constituent une priorité pour le Conseil de l'Europe, et que les travaux du CDNET revêtent une importance mondiale. Il a souligné le rôle du CDNET en tant que dépositaire de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (Convention-cadre), insistant sur la responsabilité du Comité d'assurer la promotion continue de la Convention-cadre. À cet égard, il a encouragé toutes les parties prenantes à œuvrer conjointement en faveur de sa ratification, en vue d'une entrée en vigueur rapide.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe I.

Point 3 de l'ordre du jour. Information par l'ancien Président du CAI et le Bureau du CAI – Tour de table

4. Le Comité a pris note des informations fournies par l'ancien Président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) concernant la continuité entre les travaux du CAI et ceux du CDNET, y compris un aperçu de la période transitoire depuis la dernière réunion plénière du CAI ainsi que des étapes préparatoires et des dispositions intérimaires entreprises en amont de la réunion plénière du CDNET. Il a été souligné que tous les documents de travail présentés lors de cette réunion plénière ont été préparés avec le soutien du Bureau du CAI (voir CONS-CDNET(2026)R1 et CONS-CDNET(2026)R2). Durant la période intérimaire, les efforts se sont concentrés sur la sensibilisation à la Convention-cadre et la promotion de sa signature et de sa ratification, donnant lieu à près d'une centaine d'activités connexes. Les informations relatives à ces activités sont disponibles sur le site web officiel du CDNET.
5. Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le résultat de la procédure écrite relative à l'admission des organisations de la société civile qui détenaient précédemment

le statut d'observateur auprès du CAI, indiquant que 24 anciens observateurs ont été admis au CDNET et se félicitant de la continuité de leur engagement (CONS-CDNET(2026)R2, point 3)¹.

6. Le Comité a tenu un tour de table au cours duquel les membres, participants et observateurs du CDNET admis dans le cadre de la procédure écrite se sont présentés.

Point 4 de l'ordre du jour. Présentation du mandat du CDNET

7. Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant le mandat du Comité, et les méthodes de travail des comités intergouvernementaux tels qu'énoncés dans la Résolution CM/Res(2021)3. Le Comité a examiné le champ d'application des activités du CDNET, en particulier la question de savoir s'il traiterait exclusivement de l'intelligence artificielle ou s'étendrait à d'autres technologies numériques nouvelles et émergentes, point qui devra être déterminé par le Comité. Les représentant.es ont exprimé leur intérêt pour la collecte de bonnes pratiques sur des questions thématiques spécifiques, en coordination avec d'autres comités pertinents du Conseil de l'Europe.

Point 5 de l'ordre du jour. Élections

8. Le CDNET a élu son Bureau comme suit :

- Président : M. Mario HERNÁNDEZ RAMOS (Espagne)
- Vice-Président : M. Thomas SCHNEIDER (Suisse)
- Membres du Bureau : Mme Monika HANYCH (Tchéquie), Mme Sofia KASTRANTA (Grèce), M. Roberto LATTANZI (Italie), Mme Katja PASANEN (Finlande), Mme Işıl Selen DENEMEÇ (Türkiye), M. Amit THAPAR (Royaume-Uni) (mandat d'un an), M. Michael VOS (Pays-Bas).

Point 6 de l'ordre du jour. La Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit – État d'avancement et autres développements pertinents en matière de gouvernance de l'IA

9. Le Comité a tenu un échange sur l'état d'avancement des signatures et/ou ratifications de la Convention-cadre, ainsi que sur d'autres développements pertinents en matière de gouvernance de l'IA.
10. La représentante de la Macédoine du Nord a informé le Comité que, dans le cadre de la prochaine visite de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe en Macédoine du Nord, une

¹ L'ancien Bureau du CAI a convenu que les demandes émanant d'organisations de la société civile précédemment admises en tant qu'observateurs auprès du CAI devraient être examinées par procédure écrite, selon les modalités décrites par le Secrétariat. Il est en outre convenu que les candidatures de nouveaux observateurs de la société civile devraient d'abord faire l'objet d'une audition devant la réunion plénière du CDNET, puis d'une décision du Comité, conformément à la Résolution CM/Res(2021)3 sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

cérémonie de signature dédiée à la Convention-cadre aurait lieu. L'Union européenne s'est félicitée du nombre croissant de signatures et a informé le Comité que, à la suite de l'approbation formelle du Parlement européen, la procédure de ratification devrait être finalisée dans le courant du mois à venir².

11. Les représentant.es de la République de Moldova, du Canada et d'Israël ont fait état d'efforts en cours pour accélérer la ratification, adapter les cadres nationaux et élaborer des outils d'action publique, témoignant d'un engagement continu à l'égard de la Convention-cadre.
12. Le Comité a pris note des présentations faites par les représentant.es de la République de Corée et de la République arabe d'Égypte sur les développements en matière de gouvernance de l'IA dans leurs pays respectifs, mettant en lumière les initiatives en cours visant à renforcer les cadres juridiques et politiques nationaux et à accroître la participation des parties prenantes. Les deux ont souligné l'importance d'aligner les approches nationales sur des modèles internationaux tels que l'HUDERIA et considèrent la Convention-cadre comme une référence internationale précieuse pour orienter une gouvernance de l'IA responsable et innovante.
13. Le Comité a également pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant la réception de demandes officielles de statut d'observateur émanant de la République arabe d'Égypte et de la République de Corée.

Point 7 de l'ordre du jour. Demandes de statut d'observateur émanant d'organisations de la société civile

14. Conformément à la Résolution CM/Res(2021)3, le CDNET a accordé le statut d'observateur aux organisations énumérées à l'Annexe II. Trente-quatre organisations à travers le monde ont été admises en tant qu'observateurs auprès du CDNET. Plusieurs organisations ont expressément fait référence à l'HUDERIA comme un modèle qu'elles utilisent, mettent en œuvre ou dont elles s'inspirent, ce qui témoigne de sa pertinence dans un large éventail de thématiques.
15. Le Comité a noté qu'un État membre, la Türkiye, s'est opposé à l'octroi du statut d'observateur à une organisation non gouvernementale, l'International Network Against Cyber Hate (INACH). Le point, initialement tranché à l'unanimité le 16 avril 2026 conformément à l'objection, a été clos. Le 17 avril 2026, il a été rouvert à la suite d'une motion de reconsidération présentée par un autre État membre, les Pays-Bas. L'unanimité n'ayant pas été atteinte concernant le renvoi de la question au Comité des Ministres conformément à la Résolution CM/Res(2021)3, le CDNET a reporté sa décision sur la question jusqu'à la clôture des activités le 8 juin 2026, date

² Le 15 mai 2026, à l'occasion de la 135e Session du Comité des Ministres tenue à Chişinău, République de Moldova, et en présence de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, l'Union européenne a ratifié la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (STCE n° 225).

à laquelle il décidera par procédure écrite s'il y a lieu de renvoyer l'affaire au Comité des Ministres.

Point 8 de l'ordre du jour. Présentation des activités liées à l'HUDERIA

16. Le Comité a pris note et a tenu un échange sur les informations fournies par le Secrétariat, M. Jordi ASCENSI SALA et Mme Murielle POPA-FABRE, experts invités, concernant les activités menées pour soutenir la diffusion et l'application pratique de la Méthodologie HUDERIA et du Modèle HUDERIA : Ressource d'analyse des risques fondée sur le contexte (COBRA), ainsi qu'un éventuel outil HUDERIA en ligne, rendant les ressources HUDERIA plus interactives, en tenant compte d'un format adaptable et utilisable ainsi que de l'interopérabilité avec les outils existants. Le Comité s'est félicité de cette initiative.
17. Le Comité a également pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant la coopération technique en cours pour la préparation de l'Académie HUDERIA sur la santé, organisée conjointement avec le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Point 9 de l'ordre du jour. Échange sur les résultats de la Conférence thématique

18. Le Comité a tenu une Conférence thématique intitulée "Ère algorithmique : droits humains, démocratie et État de droit" avant sa réunion plénière et a échangé des points de vue sur ses résultats et sa pertinence pour les travaux futurs du Comité.
19. S'agissant de l'étude cartographique sur les "Tendances en matière d'utilisation de l'IA soulevant des questions spécifiques en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit" (livrable 3) et du futur rapport "Vision stratégique du Conseil de l'Europe pour les technologies émergentes : les défis à venir de l'intelligence artificielle et des technologies numériques sous l'angle des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie" (livrable 6)³, le Comité a examiné la définition des technologies numériques nouvelles et émergentes et le champ de ses travaux au regard de leur incidence sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Les domaines présentant un intérêt particulier comprenaient les technologies quantiques et la sécurité des données, les applications nouvelles et l'intégration de l'IA, la neurotechnologie, les discours de haine en ligne (en particulier concernant les enfants), les compagnons IA, la convergence de l'IA avec d'autres technologies, ainsi que les progrès de la robotique et des outils autonomes.
20. Le Comité a également pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'organisation régulière d'un groupe de coordination interne du Conseil de l'Europe chargé de

³ À réaliser après le livrable 3 conformément au mandat du CDNET CM(2025)131.

recenser les initiatives élaborées au sein d'autres comités intergouvernementaux présentant un intérêt pour le CDNET, et a reconnu que cela contribuera à l'étude cartographique.

21. Le Comité a décidé d'établir un groupe de travail en ligne sur l'étude cartographique "Tendances en matière d'utilisation de l'IA soulevant des questions spécifiques en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit" en mai 2026.⁴

Point 10 de l'ordre du jour. Modèle HUDERIA – Composante n° 1 : Orientations relatives à l'analyse des risques fondée sur le contexte et au processus d'engagement des parties prenantes

22. Le Comité a examiné, avec le concours de l'expert invité M. David LESLIE, un projet de Modèle HUDERIA : Composante n° 1 sur le processus de participation des parties prenantes (SEP) (CDNET(2026)4), qui avait précédemment été examiné par le CAI. Les membres ont réfléchi à l'équilibre entre un contenu générique et un contenu spécifique à l'IA, certains suggérant de mettre davantage l'accent sur les caractéristiques distinctives de l'IA, tout en reconnaissant que l'IA est de plus en plus interconnectée avec d'autres technologies. L'approche a été appréciée, avec des appels à accorder une attention supplémentaire aux parties prenantes susceptibles d'être indirectement touchées. Des suggestions ont été formulées afin de veiller à ce que les retours des parties prenantes soient intégrés à toutes les étapes, et d'envisager des approches numériques innovantes pour associer les parties prenantes au processus.
23. Le Comité a chargé le Secrétariat de préparer une version révisée tenant compte des observations formulées sur le projet de texte, ainsi que des observations écrites à soumettre au Secrétariat avant le 29 mai 2026. Le Comité a décidé d'examiner par procédure écrite un projet révisé.

Point 11 de l'ordre du jour. Modèle HUDERIA – Composante n° 2 : Recommandations sur les rôles et responsabilités dans le cycle de vie des projets d'IA

24. Le Comité a tenu un échange sur le Modèle HUDERIA : Composante n° 2 relative aux "Recommandations sur les rôles et responsabilités dans le cycle de vie des projets d'IA" sur la base du document de réflexion préparé par le Secrétariat (CDNET(2026)2) et avec le concours de l'expert M. David LESLIE. Plusieurs membres ont fait part d'approches nationales, soulignant l'importance de la continuité et de la clarté dans l'attribution des responsabilités tout au long du cycle de vie du système d'IA. L'importance de rendre l'HUDERIA pratique et utile pour les petites et moyennes entreprises a été soulignée, avec un large soutien en faveur de la poursuite de son opérationnalisation conformément à la Convention-cadre.
25. Sur la base de cette discussion, ainsi que des observations écrites à soumettre au Secrétariat avant le 29 mai 2026, le Comité a chargé le Président et le Secrétariat de préparer le projet de Modèle HUDERIA : Composante n° 2 relative aux "Recommandations sur les rôles et

⁴ La première réunion du groupe de travail s'est tenue le 12 mai 2026.

responsabilités dans le cycle de vie des projets d'IA" et d'organiser les travaux relatifs au projet par procédure écrite, en vue de soumettre une proposition consolidée pour adoption à la prochaine réunion plénière.

Point 12 de l'ordre du jour. Modèle HUDERIA – Composante n° 3 : Lignes directrices en matière de passation de marchés

26. Le Comité a tenu un échange sur le Modèle HUDERIA : Composante n° 3 relative aux "Lignes directrices en matière de passation de marchés" sur la base du document de réflexion préparé par le Secrétariat et avec le concours de l'expert M. David LESLIE. Les membres ont exprimé un vif intérêt pour ce sujet, soulignant que des lignes directrices claires en matière de passation de marchés sont essentielles pour atténuer les risques, et se sont félicités de la poursuite de ces travaux.
27. Le Comité a décidé d'établir un groupe de travail en ligne sur le Modèle HUDERIA : Composante n° 3 relative aux "Lignes directrices en matière de passation de marchés", chargé de faire avancer les travaux entre les réunions plénières.

Point 13 de l'ordre du jour. Modèle HUDERIA – Composante n° 4 : rapport de cartographie des clauses d'interopérabilité

28. Le Comité a tenu une discussion sur le Modèle HUDERIA : Composante n° 4 relative à un "Rapport de cartographie des clauses d'interopérabilité" avec le concours de l'expert M. Jordi ASCENSI SALA. Le Comité a examiné la définition de l'interopérabilité dans le cadre des travaux du CDNET et dans le contexte de l'HUDERIA. La discussion a porté sur la définition et la compréhension de l'interopérabilité dans le contexte des travaux du CDNET et de la méthodologie HUDERIA. Il a été souligné que les processus et les travaux des organismes de normalisation sont complémentaires à l'opérationnalisation de la méthodologie et des modèles HUDERIA.
29. Le Comité a décidé d'établir un groupe de travail en ligne sur le Modèle HUDERIA : Composante n° 4 relative à un "Rapport de cartographie des clauses d'interopérabilité", chargé de faire avancer les travaux entre les réunions plénières.

Point 14 de l'ordre du jour. Modèle HUDERIA – Composante n° 5 : Modèles et flux de travail pour la mise en œuvre de la documentation HUDERIA

30. Le Comité a décidé d'examiner le Modèle HUDERIA : Composante n° 5 relative aux "Modèles et flux de travail pour la mise en œuvre de l'HUDERIA" à un stade ultérieur, à la lumière de l'avancement des discussions sur les autres composantes du Modèle HUDERIA.

Point 15 de l'ordre du jour. Désignation des rapporteur.es thématiques et des représentant.es auprès d'autres comités

31. Le Comité a désigné les rapporteur.es thématiques ainsi que les rapporteur.es sur l'égalité de genre et sur la jeunesse comme suit :

- Rapporteur sur l'égalité de genre : M. Mario HERNÁNDEZ RAMOS (Espagne), pour un mandat de deux ans.
- Rapporteuses sur la jeunesse : Mme Monika HANYCH (Tchéquie) et Mme Linda HOLKOVA LUBYOVA (Slovaquie), toutes deux pour un mandat de deux ans.

32. Le Comité a désigné les membres suivants du CDNET en tant que représentant.es auprès de comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, en vue de coordonner les travaux du CDNET avec d'autres comités intergouvernementaux traitant également des implications des technologies numériques nouvelles et émergentes dans leurs domaines d'activité respectifs :

- M. Dimitri GUGUNAVA (Géorgie) en tant que représentant auprès du Comité directeur pour l'éducation (CDEDU) ;
- M. Dimitri GUGUNAVA (Géorgie) et M. Nurlan MAMMADLI (Azerbaïdjan) en tant que représentants auprès du Comité de rédaction sur les risques et les dommages liés des addictions en ligne et numériques (BIO-ALN) ;
- Mme Androniki TZOMAKA (Grèce) en tant que représentante auprès du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) ;
- Mme Sofia KASTRANTA (Grèce) en tant que représentante auprès du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) ;
- Mme İlayda SÜER (Türkiye) en tant que représentante auprès du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) ;
- M. Thomas SCHNEIDER (Suisse) en tant que représentant auprès du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI).

Point 16 de l'ordre du jour. Calendrier

33. Le Comité a adopté le calendrier des réunions et des réunions des groupes de travail en ligne pour le premier semestre 2026 et a approuvé un calendrier provisoire des réunions et des réunions des groupes de travail en ligne pour le second semestre 2026.

Point 17 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine réunion

34. Le Comité est convenu de tenir sa 2e réunion plénière à Strasbourg les 21-23 octobre 2026.

Point 18 de l'ordre du jour. Questions diverses

35. Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat selon lesquelles septembre 2026 marquera le deuxième anniversaire de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, et a invité les délégations à contacter le Secrétariat pour toute proposition visant à marquer cette occasion.

Point 19 de l'ordre du jour. Adoption du rapport abrégé de la réunion et clôture de la réunion

36. Le Comité a adopté le rapport abrégé de sa 1re réunion plénière, et le Président a clos la réunion.

ANNEXE I

Ordre du jour

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION

POINT 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 3 : INFORMATION PAR L'ANCIEN PRÉSIDENT DU COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI) ET LE BUREAU DU CAI – TOUR DE TABLE

POINT 4 : PRÉSENTATION DU MANDAT DU CDNET

POINT 5 : ÉLECTIONS

POINT 6 : LA CONVENTION-CADRE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT – ÉTAT D'AVANCEMENT ET AUTRES DÉVELOPPEMENTS PERTINENTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE L'IA

POINT 7 : DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR ÉMANANT D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

POINT 8 : PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS LIÉES À HUDERIA

POINT 9 : ÉCHANGE SUR LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE THÉMATIQUE

POINT 10 : MODÈLE HUDERIA : COMPOSANTE N° 1 DES LIGNES DIRECTRICES SUR L'ANALYSE DES RISQUES CONTEXTUELLE ET LE PROCESSUS D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

POINT 11 : MODÈLE HUDERIA : COMPOSANTE N° 2 DES « RECOMMANDATIONS SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE CYCLE DE VIE DES PROJETS D'IA »

POINT 12 : MODÈLE HUDERIA : COMPOSANTE N° 3 SUR LES « LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHES »

POINT 13 : MODÈLE HUDERIA : COMPOSANTE N° 4 DU « RAPPORT DE CARTOGRAPHIE DES CLAUSES D'INTEROPÉRABILITÉ »

POINT 14 : MODÈLE HUDERIA : COMPOSANTE N° 5 SUR « MODÈLES ET FLUX DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DOCUMENTATION HUDERIA »

POINT 15 : NOMINATION DES RAPPORTEUR.ES THÉMATIQUES ET DES REPRÉSENTANT.ES AUPRÈS D'AUTRES COMITÉS

POINT 16 : CALENDRIER

POINT 17 : DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

POINT 18 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 19 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ DE LA RÉUNION ET CLÔTURE DE LA
RÉUNION

ANNEXE II

Liste des organisations admises en tant qu'observateurs auprès du CDNET

1. Admises

- 5Rights Foundation
- AlgorithmWatch CH
- ALLAI – Alliance for AI
- AIMICI – AI Monitor for Immigration in Canada and Internationally
- BioValley France
- CAIDP – Center for AI and Digital Policy
- CCBE – Council of Bars and Law Societies of Europe
- CEDEM – Center for Democracy, Media Education and Multilingualism
- Centre for AI & Digital Humanism
- DSLU – Digital Security Lab Ukraine
- EADPP – European Association of Data Protection Professionals
- EBU – the European Broadcasting Union
- ENNHRI – European Network of Human Rights Institutions
- Equinet – European Network of Equality Bodies
- ETUC – European Trade Union Confederation
- Global Partners Digital (GPD)
- GNEJ – Global Network on Electoral Justice
- Homo Digitalis
- HUX AI
- ICC – International Chamber of Commerce
- ICEED – International Council on Environmental Economics and Development
- ICube
- IEC – International Electrotechnical Commission
- IEEE – Institute of Electrical and Electronics Engineers
- Internet Society

- IRCAI – International Research Centre on Artificial Intelligence
- ISO – International Organization for Standardization
- Pour Demain
- Renaissance numérique
- The Future Society
- VDE – Association for Electrical, Electronic & Information Technologies and Partnership on AI
- WITNESS
- Women at the Table
- World Federalist Movement / Institute of Global Policy

2. Admission en attente

- INACH – International Network Against Cyber Hate (*voir les paragraphes 14-15 ci-dessus*)

¹ À la suite de sa demande initiale de statut d'observateur, l'organisation de la société civile « Little Mama Labs » a cessé toute communication avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat a effectué plusieurs tentatives pour obtenir confirmation de l'intérêt persistant de l'organisation, mais n'a reçu aucune réponse. En conséquence, l'organisation n'a pas pris part à l'audition publique et le CDNET a décidé de mettre fin à l'examen de sa candidature.

ANNEXE III

Calendrier

As adopted (for the first semester 2026) and approved (for the second semester 2026) by the CDNET at its 1st meeting (15 – 17 April 2026) / *Tels qu'adoptés (pour le premier semestre 2026) et approuvés (pour le deuxième semestre 2026) par le CDNET lors de sa 1^{re} réunion (du 15 au 17 avril 2026)*⁵

15 – 17/04/2026	1st Plenary meeting of the Steering Committee for New and Emerging Digital Technologies (CDNET) / <i>1^{re} réunion plénière du Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET)</i>
11/05 – 17/05/2026	1 st online working group meeting on the Mapping study on “Trends regarding the use of AI raising specific issues in relation to human rights, democracy and the rule of law” (CDNET deliverable 3) / <i>1^{re} réunion en ligne du groupe de travail sur l'étude cartographique sur les « Tendances en matière d'utilisation de l'IA soulevant des questions spécifiques en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit » (livrable n° 3 du CDNET)</i>
08/06 – 12/06/2026	1 st online working group meeting on HUDERIA Model: Component No. 3 on “Procurement Guidelines” (CDNET deliverable 7) / <i>1^{re} réunion en ligne du groupe de travail sur le modèle HUDERIA : Composante n° 3 sur les « Lignes directrices en matière de passation de marchés » (livrable n° 7 du CDNET)</i>
22/06 – 26/06/2026	1 st online working group meeting on HUDERIA Model: Component No. 4 on a “Mapping Report on Interoperability Clauses” (CDNET deliverable 8) / <i>1^{re} réunion en ligne du groupe de travail sur le Modèle HUDERIA : Composante n° 4 sur un « Rapport de cartographie des clauses d'interopérabilité » (livrable n° 8 du CDNET)</i>
01/09 – 11/09/2026	1 st meeting of the Bureau of the Steering Committee for New and Emerging Digital Technologies (CDNET) ⁶ / <i>1^{re} réunion du Bureau du Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET)</i>
14/09 – 18/09/2026	2nd online working group meeting on HUDERIA Model: Component No. 3 on “Procurement Guidelines” (CDNET deliverable 7) / <i>2^{eme} réunion en ligne du groupe de travail sur le modèle HUDERIA : Composante n° 3 sur les « Lignes directrices en matière de passation de marchés » (livrable n° 7 du CDNET)</i>
21/10 – 23/10/2026	2nd Plenary meeting of the Steering Committee for New and Emerging Digital Technologies (CDNET) / <i>2^{eme} réunion plénière du Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET)</i>
23/11 – 27/11/2026	2nd online working group meeting on HUDERIA Model: Component No. 3 on “Procurement Guidelines” (CDNET deliverable 7) / <i>2^{eme} réunion en ligne du groupe de travail sur le modèle HUDERIA : Composante n° 3 sur les « Lignes directrices en matière de passation de marchés » (livrable n° 7 du CDNET)</i>

⁵ Each meeting is proposed for one working day during the weeks indicated, and will be organised and conducted in the same format as the online working group meetings held under the Committee on Artificial Intelligence (CAI). / *Chaque réunion est prévue sur une journée de travail au cours des semaines indiquées et sera organisée et menée selon le même format que les réunions en ligne des groupes de travail organisées dans le cadre du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI).*

